DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
Tél. : 04.79.65.82.48
mairie@entremont-le-vieux.com

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le
ID : 073-217301076-20210701-ARRETE212021-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°21
REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE LES RIGAUDS

Le Maire d'Entremont-Le-Vieux,
- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- Vu l'arrêté n°19 en date du 25 juin 2021 ;
- Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE en date du 1er juillet 2021,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux et la sécurité des usagers de la voie susnommée de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté est prolongé jusqu'au 9 juillet 2021 inclus.

Article 2 : les autres articles restent inchangés

Article 3 - Madame Le Maire de la commune d'Entremont-Le-Vieux et La brigade de gendarmerie de « Les Echelles » sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- SDIS de Savoie

Fait à Entremont Le Vieux, le 1er juillet 2021

Le Maire,
Anne LENFANT

MAIRIE D'ENTREMONT LE VIEUX
SAVOIE